

De quoi l’“ entrepreneuriat ” est-il le nom dans l’enseignement supérieur ?

Olivia Chambard

► **To cite this version:**

Olivia Chambard. De quoi l’“ entrepreneuriat ” est-il le nom dans l’enseignement supérieur ?. Connaissance de l’emploi, Centre d’études de l’emploi et du travail (Noisy-le-Grand), 2019. halshs-02321758

HAL Id: halshs-02321758

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02321758>

Submitted on 21 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Connaissance de l'emploi

Le 4 pages du Centre d'études de l'emploi et du travail
Septembre 2019

150 le **cnam**
ceet

DE QUOI L'« ENTREPRENEURIAT » EST-IL LE NOM DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

Olivia Chambard
post-doctorante¹ au Cnam-CEET

Depuis une décennie, les dispositifs d'« éducation à l'esprit d'entreprise » ou à l'« esprit d'entreprendre » ainsi que les filières de formation à « l'entrepreneuriat » se sont multipliés à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. En croisant un regard socio-historique et les résultats d'une enquête ethnographique portant sur le cas français, ce numéro de *Connaissance de l'emploi* éclaire ce qui se joue dans la cristallisation de ce type d'enseignements à l'Université.

Il montre comment le succès du mot d'ordre entrepreneurial repose sur sa plasticité, qui permet d'en réaliser des usages variés au service d'enjeux économiques, sociaux ou universitaires. La pérennisation de ce type d'enseignements, *a priori* éloignés de l'univers académique, se fonde aussi sur leur capacité à en adopter certains de ses us et coutumes.

Depuis la fin des années 1970, dans un contexte international de revalorisation des petites entreprises et de la figure de l'entrepreneur individuel, l'encouragement à la création d'entreprises s'est progressivement constitué en France en objectif de politique publique. Avec des variations selon les populations visées, il s'agit de lutter contre le chômage, qui augmente rapidement à partir de cette époque, ainsi que de stimuler la croissance et l'innovation dans un contexte d'intensification de la concurrence mondiale. À partir du tournant des années 1990-2000, le terme d'« entrepreneuriat » s'installe progressivement dans la langue française, comme une traduction approximative d'*entrepreneurship*, pour désigner non seulement la création d'entreprise, mais aussi des compétences et des manières d'être associées à la figure de l'entrepreneur.

Ce terme polysémique, à l'orthographe encore peu stabilisée, se diffuse notamment dans l'enseignement supérieur, en lien avec des enjeux de la valorisation économique de la recherche² d'une part, et d'éducation des étudiants à

l'« entrepreneuriat » ou à l'« esprit d'entreprendre » d'autre part (qui nous intéressera ici au premier chef). Après une décennie d'initiatives peu coordonnées en la matière, l'adoption, en 2009, du « Plan Étudiant Entrepreneur » dessine les contours d'une action publique nationale visant à encourager les universités à proposer des dispositifs dans ce domaine. Cette politique s'inscrit elle-même dans des processus plus vastes de transformation de l'enseignement supérieur (injonction à la « professionnalisation », au rapprochement avec les entreprises, etc.).

Ce numéro de *Connaissance de l'emploi* vise moins à évaluer une politique en cours – dont les réalisations en sont encore à leurs prémices – qu'à éclairer ce qui se joue dans cette introduction massive du vocabulaire de « l'entrepreneuriat » dans l'enseignement supérieur français. Que signifie former les étudiants à l'« entrepreneuriat » et/ou à l'« esprit d'entreprendre » ? Que cherchent à produire les acteurs qui, sur le terrain, s'impliquent dans des dispositifs labellisés comme tels ? Après avoir éclairé les conditions historiques de naissance d'une préoccupation publique pour l'« esprit d'entreprendre » de la jeunesse (1), les pages qui suivent rendent compte de la polysémie de cette catégorie et, partant, de la variété des

¹ L'auteure a été post-doctorante en 2018-2019, au moment de la rédaction.

² La loi sur l'Innovation de 1999, dite « loi Allègre », encourage la création d'entreprise au sein des laboratoires de recherche.

usages qui en est faite (2), tout en montrant que c'est sans doute au fond moins de stimulation de la création d'entreprises que de transformation de l'enseignement supérieur dont il s'agit (3).

Encadré 1

MÉTHODES DE L'ENQUÊTE

En croisant entretiens semi-directifs (auprès de représentants de l'État, du patronat, des établissements d'enseignement supérieur, etc.), observations et archives, nous avons d'abord enquêté au *niveau national* afin de comprendre comment s'est constituée la cause de l'éducation à l'entrepreneuriat (Chambard, 2017). Articulant entretiens auprès des agents pédagogiques en charge des formations à l'entrepreneuriat et des étudiants qui les suivent, observations et questionnaires, une recherche au *niveau des établissements* a également été menée. Huit dispositifs d'éducation à l'entrepreneuriat, d'ampleur et de nature variées, sis dans différents types d'établissements et de filières, ont fait l'objet d'une étude plus approfondie.

LES DISPOSITIFS D'ÉDUCATION À L'ENTREPRENEURIAT ÉTUDIÉS

Objectif ²	Type de dispositif	Durée	Public visé ou type d'établissement
Sensibilisation	Concours d'entrepreneuriat	24 heures	Étudiants d'un Pépîte ³ (universités et écoles)
	Séminaire délocalisé	4 jours	Étudiants de master d'un Pépîte (universités et écoles)
	Module optionnel	1 semestre	Master de Lettres (université)
Spécialisation	Licence professionnelle	1 année	IUT
	Master	1 année	École de commerce
	Master	1 année	École d'ingénieur/ École de commerce
	Master	1 année	Université
	Programme d'accompagnement de porteurs de projets	Adapté aux besoins	École de commerce/ Université

● La (ré)invention d'un problème public

L'injonction à adapter l'école aux «réalités du monde économique» n'est pas neuve. Dès le XVIII^e siècle, certains établissements cherchent à faire valoir auprès de la bourgeoisie négociante leur capacité à préparer ses enfants au monde des affaires, et ce en valorisant des disciplines «utiles» comme les langues vivantes ou la géographie au détriment des humanités classiques qui dominaient alors dans les curricula des collèges. Au XIX^e siècle, notamment après la défaite de 1870, les gouvernants français lorgnent de l'autre côté du Rhin sur les *Realschulen* qui juxtaposent «à la culture purement spirituelle qu'on avait donné [à l'enfant] jusqu'alors [...] une culture temporelle qui le [prépare] davantage à la vie réelle» (Durkheim, 1938). Dans la société contemporaine, c'est dans le contexte de la massification de l'accès aux études que se

pose, dans les termes renouvelés de l'insertion professionnelle, cette question ancienne de l'ouverture de l'institution scolaire sur l'entreprise.

C'est à l'aune de cette histoire scolaire⁵, qui est aussi une histoire de luttes entre des groupes sociaux pour contrôler les institutions éducatives, que l'on peut comprendre par la cristallisation de la thématique de l'éducation de la jeunesse à l'«esprit d'entreprendre» ou à l'«entrepreneuriat». Portée au niveau international par une série d'agents sociaux – patrons, gouvernants, universitaires en gestion, experts des organisations internationales, journalistes économiques, etc. –, cette thématique est peu à peu construite en objet de préoccupation publique dans le dernier quart du XX^e siècle⁶. En France, elle trouve à s'inscrire dans les déplorations récurrentes, de la part de certaines fractions des élites, d'un habitus national qui serait marqué par un «manque de culture économique» ou un défaut d'«esprit d'entreprise» (Rozier, 2009).

Dès la fin des années 1970, quelques grandes écoles, telle HEC⁷, proposent des cursus visant à développer les aptitudes entrepreneuriales de leurs étudiants, mais à l'époque moins pour en faire des entrepreneurs ou des patrons de petites et moyennes entreprises (PME), que pour fournir à de futurs cadres supérieurs des dispositions supposées être attendues d'eux au sein des grands groupes. À partir des années 2000, on assiste à une diffusion de plus en plus large de la thématique de l'esprit d'entreprendre dans l'enseignement secondaire (Tanguy, 2016) et supérieur, dans une perspective de socialisation de la jeunesse à un «esprit d'entreprendre», pas toujours clairement défini, mais promu comme une compétence qui serait désormais attendue de tous et nécessaire à une bonne insertion professionnelle. L'«esprit d'entreprise» est ainsi reconnu par le Conseil européen de Lisbonne en 2000 comme l'une des cinq compétences de base devant être acquises par les élèves à la fin de la scolarité obligatoire. Différents éléments du contexte économique et politiques, telles la révolution numérique et l'émergence des «start-up», la création du régime du micro-entrepreneur en 2008 ou encore les difficultés d'insertion professionnelle des diplômés, contribuent à ériger progressivement l'entrepreneuriat en une voie possible d'accès au marché du travail. C'est dans cette configuration que se sont multipliées les initiatives – portées par des organisations internationales, des collectivités, des universitaires, souvent en gestion, des collectivités territoriales, des représentants du patronat local, etc. – pour proposer des dispositifs en matière d'éducation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat des étudiants.

● Dix ans de politiques en faveur de l'«entrepreneuriat étudiant»

Portés par les différents gouvernements de gauche et de droite qui se succèdent au pouvoir durant cette période, trois plans publics (un par mandature) ont tenté depuis 2009 de structurer et de développer l'offre de formation dans ce domaine.

3 Selon la terminologie fixée dans le Référentiel de compétences «Entrepreneuriat et Esprit d'entreprendre» adopté en 2011.

4 Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat.

5 La partition entre enseignement secondaire et supérieur, telle qu'on la connaît aujourd'hui, s'est cristallisée au cours des XIX^e et XX^e siècles.

6 OCDE, Apprendre à entreprendre : nouvel enjeu pour l'éducation et la formation, 1989.

7 École des Hautes Études Commerciales.

Portée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en partenariat avec le Ministère de l'Économie et la Caisse des dépôts et consignations, la création en 2014 des *Pôles étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pépites)* puis du *statut national étudiant-entrepreneur (SNEE)* et du *diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur (D2E)* ont marqué des étapes importantes dans la montée en puissance de cette politique. Le statut permet d'obtenir un aménagement des études, une formation à l'entrepreneuriat – notamment dans le cadre du D2E – ainsi que, le cas échéant, l'accès aux espaces de *coworking* dédiés sur les campus. Il n'empêche que la formation des étudiants à l'entrepreneuriat touche encore peu d'étudiants : seuls 3700 auraient bénéficié du statut en 2018 (Meige et al., 2018) sur les 2,6 millions d'étudiants. Toutefois, la formation dans ce domaine est loin de se limiter à celle pilotée au niveau national. Fortes de leur ancienneté en la matière, écoles d'ingénieurs et écoles de commerce restent ainsi relativement indépendantes dans les dispositifs qu'elles proposent, et ce malgré les efforts des pouvoirs publics pour que l'offre en matière d'«entrepreneuriat étudiant» soit coordonnée au niveau territorial, à travers les «guichets uniques» que sont censées constituer les 30 Pépites. Il s'agit des seules structures habilitées à délivrer aux étudiants et jeunes diplômés le statut étudiant-entrepreneur.

L'éducation à l'entrepreneuriat constitue ainsi un vecteur parmi d'autres de raccordement de l'université à l'entreprise. Il suscite à la fois des oppositions très marquées – par exemple de la part de certains syndicats enseignants et étudiants qui y voient un dévoiement de l'enseignement supérieur au service du monde de l'entreprise et dénoncent des contenus trop normatifs – mais aussi un vif engouement – de la part d'acteurs des mondes académique, politique et économique qui y voient une «solution miracle» pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et/ou pour rénover les pédagogies de l'enseignement supérieur. Ce que recouvrent les dispositifs déployés sous ce label est cependant loin d'être clair et la force du label vient aussi de sa capacité à faire l'objet d'appropriations multiples.

● Les usages pluriels de l'«éducation à l'entrepreneuriat»

Développer des compétences transversales chez les étudiants, former de futurs chefs d'entreprises, réformer l'enseignement supérieur, les usages possibles de la rhétorique de l'incitation à l'entrepreneuriat sont aussi variés que les positions de celles et ceux qui se l'approprient. L'enquête, menée auprès des agents impliqués dans les dispositifs au sein des établissements, donne à voir des appropriations plurielles, qui sont à la fois fonction des contextes locaux et des trajectoires de ces acteurs. La capacité de cette thématique à rencontrer des préoccupations d'ordre *social* (insertion), *économique* (innovation) et proprement *universitaires* (pédagogie, «gouvernance» des établissements, recherche) participe dès lors de son succès, même si c'est parfois aussi au prix de certains malentendus.

Certains des agents, notamment parmi les chargés d'insertion professionnelle qui s'occupent fréquemment des dispositifs d'éducation des étudiants à l'entrepreneuriat, se montrent moins intéressés par la création d'entreprises *stricto sensu* que par le potentiel de développement de compétences génériques chez les étudiants, telle par exemple cette agente des services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO),

diplômée en lettres modernes et en documentation, qui souhaite accompagner les jeunes dans ce qu'elle appelle la «prise d'initiatives» :

«J'aime l'entrepreneuriat... parce que c'est de l'initiative et que j'aime l'initiative mais je n'ai pas une culture entrepreneuriale. J'ai beaucoup travaillé dans le milieu associatif. [...] Nous, ce qu'on essaye de faire passer aux étudiants, c'est la nécessité pour l'insertion, quelle qu'elle soit, de prendre des initiatives, et de les prendre au plus tôt.»

À l'instar de certains de ses collègues, plus liés au monde socio-éducatif qu'au monde économique, elle met en avant les compétences en «montage de projets» ou la «créativité» susceptibles d'être développées par les formations à l'entrepreneuriat. Cette manière de les envisager permet d'attirer des étudiants, réticents face au monde de l'entreprise privée et aux notions de rentabilité ou de profit, mais en déçoit d'autres, venus se former à la création d'entreprise et qui trouvent ces formations au «montage de projet» trop génériques.

Mais d'autres agents prennent plus au sérieux la dimension «business», cherchant à la placer au cœur des formations dispensées. C'est le cas de cette responsable de la Direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle d'une autre université, diplômée en Économie, qui se montre moins préoccupée de l'insertion des étudiants que de la nécessité d'en transformer certains en chefs d'entreprises dans une perspective de renouvellement du tissu productif français :

«Faut que ça change! L'économie, elle va mal... elle va mal pourquoi? Parce que ces gens (les chefs d'entreprise) ont peut-être fait leur temps... c'est aux étudiants... c'est à eux de prendre le relais [...]. On doit leur donner la force d'entreprendre.»

D'autres agents enfin, plus souvent des enseignants-chercheurs, sont davantage mus par des préoccupations d'ordre pédagogique, académique ou afférentes à l'organisation des universités. Ainsi de ce maître de conférences en Staps expert de la création d'entreprises dans le secteur sportif et ancien responsable de la structure en charge de l'éducation à l'entrepreneuriat dans son université, qui constate :

«On voulait sensibiliser les enseignants, les inciter à avoir aussi un fonctionnement entrepreneurial. On peut enseigner certaines matières d'une manière entrepreneuriale, introduire des méthodes d'enseignement innovantes, notamment par l'expérimentation.»

Si ces différents usages ne sont pas incompatibles les uns avec les autres, il n'en reste pas moins que leur coexistence est au principe de tensions entre les acteurs ainsi que d'une forme de perplexité de la part des pouvoirs publics quant à l'évaluation des dispositifs qu'ils financent : faut-il prendre comme indicateur le nombre d'étudiants formés? L'insertion professionnelle de ces derniers? Le nombre de créations d'entreprises? Et à quel horizon temporel? Seul le temps long permettra de mieux cerner les effets de ces formations en matière d'insertion des diplômés, de promotion des vocations entrepreneuriales et/ou de contribution de ces nouveaux entrepreneurs à l'innovation et à la croissance. Pour l'heure, les créations d'entreprises réalisées par les étudiants ou les jeunes diplômés restent assez rares quoiqu'en légère augmentation. En 2014, la figure du «jeune créateur diplômé» correspondrait en effet à 8 % des nouveaux entrepreneurs (Richey, Bignon, Mariotte, 2018).

● Entre adaptation de l'université au monde économique et mise aux normes académiques de l'entrepreneuriat

Ce que l'introduction de ces dispositifs est susceptible de produire (ou de ne pas produire) à terme reste donc encore largement indéterminé, mais on peut néanmoins rendre compte, de manière plus immédiate, de leur impact sur le *curriculum* universitaire. Ce dernier prend la forme d'un processus croisé d'adaptation de l'université aux catégories du monde économique et de mise aux normes académiques de l'enseignement d'entrepreneuriat.

D'un côté, la légitimation de la mission d'éducation à l'esprit d'entreprendre participe à l'émergence d'une université plus « entrepreneuriale », sous le triple rapport de son fonctionnement institutionnel, des objectifs de formation poursuivis et des méthodes éducatives. Cela passe, entre autres, par la légitimation croissante de la participation de « professionnels » issus du secteur privé à des missions d'enseignements, par l'adoption de méthodes pédagogiques inspirées de l'entreprise – comme la réalisation de *business plans*, qui s'est imposée comme la méthode canonique de ce type d'enseignement –, par la valorisation dans les formations des catégories du « pratique » et de l'« immédiatement utile » au détriment de ce qui est plus « théorique » et/ou « abstrait », etc. L'observation de ces formations montre qu'elles contribuent à introduire à l'université des manières de sélectionner les étudiants ou d'évaluer leur travail, susceptibles d'entrer en tension avec les normes académiques. Il peut s'agir, entre autres, de la valorisation de « la personnalité » ; de la prime accordée, dans les travaux demandés, à l'oral sur l'écrit, au résultat sur la démarche, quitte à valoriser parfois des formes de « bluff ». Cela peut transparaître dans l'importance donnée à la mise en forme du résultat au détriment du fond – quand, par exemple, les étudiants sont évalués sur un projet de création d'entreprise – au nom de l'efficacité que ce procédé peut revêtir dans la réalité pour convaincre des investisseurs. Si ces différentes dimensions sont depuis longtemps constitutives du pôle économique de l'enseignement supérieur, c'est leur diffusion générale qui indique et participe d'une « transformation de la table des valeurs académiques » (Faure *et al.*, 2005) à l'œuvre dans l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Mais, de l'autre côté, ces transformations s'opèrent aussi au prix d'un paradoxe. La cristallisation de l'entrepreneuriat en dimension du *curriculum* universitaire n'est en effet possible qu'au prix d'une mise aux normes académiques de cet enseignement. Au fur et à mesure que ce dernier s'installe durablement à l'université – en entrant dans les maquettes, en suscitant la création de filières dédiées, etc. –, il doit composer avec les exigences universitaires, que ce soit à travers la codification des savoirs enseignables, un adossement à la recherche (en sciences de gestion principalement) ou même en se présentant comme une avant-garde pédagogique valorisant le travail par projets, les

« jeux sérieux », etc. Contrairement à l'image parfois véhiculée d'un enseignement supérieur qui abdiquerait ses exigences au profit de logiques hétérodoxes, cet univers parvient aussi à adapter à sa propre logique un enseignement teinté au départ d'une forte humeur anti-académique.

Ce numéro de *Connaissance de l'emploi* a donné à voir les enjeux pluriels de la diffusion dans l'enseignement supérieur d'une catégorie polysémique qui réactive, dans une nouvelle configuration socio-historique, l'antienne de « l'ouverture de l'école sur l'entreprise ». À la croisée de processus à l'œuvre dans les sphères économique, politique et académique, l'éducation des étudiants à l'entrepreneuriat fait l'objet d'usages variés, de la part d'acteurs ayant des intérêts qui ne se rencontrent pas toujours mais qui participent ensemble de la légitimation de cette catégorie. Quoiqu'il en soit, hormis dans quelques grandes écoles où les étudiants possèdent des ressources spécifiques leur permettant d'envisager réellement la création d'entreprises, l'enjeu à l'université est sans doute moins, en tous cas à court terme, la fabrique d'entrepreneurs que l'élaboration d'un modèle d'enseignement supérieur s'éloignant de l'objectif de transmission de savoirs et de formation d'un esprit critique, au profit de méthodes et de contenus pédagogiques directement tournés vers l'entreprise. La création de ces filières et de ces dispositifs dédiés à l'entrepreneuriat participe plus généralement de la montée en puissance des savoirs gestionnaires dans l'enseignement supérieur – que l'on pense à la place croissante accordée, au sein des écoles d'ingénieurs, aux compétences managériales – comme dans les différentes sphères de la société.

RÉFÉRENCES

- Chambard Olivia**, *La fabrique de l'homo entreprenans. Sociologie d'une politique éducative aux frontières du monde académique et du monde économique*, thèse de doctorat, EHESS, 2017.
- Durkheim Émile**, *L'évolution pédagogique en France*, cours dispensé en 1904-1905, Paris, PUF, 2014 (1938).
- Faure Sylvia, Millet Matthias, Soulié Charles**, *Travail des enseignants-chercheurs : vers un bouleversement de la « table des valeurs académiques*, Rapport d'enquête, 2005.
- Meige Albert, Gillard Cristelle, Perrey Philippe**, *La formation de l'esprit entrepreneur. Evaluation du plan PÉPITE en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Recommandations pour un passage à l'échelle*, MESRI/MENJ, novembre 2018.
- Richet Damien, Bignon Nicolas, Mariotte Henri**, *Les créateurs d'entreprises : la frontière entre salariat et entrepreneuriat s'atténue*, INSEE Première, juin 2018.
- Rozier Sabine**, *Ordre scolaire et ordre économique. Conditions d'appropriation et d'usage des « mini-entreprises » dans des établissements scolaires français*, Politix, 105, 2014, p.163-184.
- Tanguy Lucie**, *Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école. Le tournant politique des années 1980-2000 en France*, Paris, La Dispute, 2016.

Les actualités du Centre d'études de l'emploi et du travail (dernières publications, colloques et séminaires) sont en ligne sur le site : ceet.cnam.fr

Elles sont également disponibles via la lettre électronique **Flash**, ainsi que sur le compte Twitter  [@CeetEtudes](https://twitter.com/CeetEtudes)

Centre d'études de l'emploi et du travail

29, promenade Michel Simon – 93166 Noisy-le-Grand CEDEX – Téléphone : 01 45 92 68 00 – site : ceet.cnam.fr

Directrice de publication : Christine Erhel - Rédacteur en chef : Bilel Osmane

Mise-en-page: Ad Tatum - Dépôt légal : 1805-066 - Septembre 2019 - ISSN : 1767-335